

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KENDO GOLD XTRA

Design code : A12690B

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Insecticide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Maag, Syngenta Agro AG  
Rudolf – Maag – Strasse 5  
CH-8157 Dielsdorf  
Suisse

Téléphone : +41 44 855 88 77

Téléfax : +41 44 855 87 01

Adresse e-mail : sds\_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009



#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H302 + H332 H317 H410	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers	:	EUH401 SP1	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Conseils de prudence	:	<b>Général:</b> P102 <b>Prévention:</b> P261 P270 P280 <b>Réaction:</b> P302 + P352 P304 + P340 + P312 P391 <b>Élimination:</b> P501	À conserver hors de portée des enfants. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
lambda-cyhalothrine (ISO)  
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1      Date de révision: 09.01.2019      Numéro de la FDS: S168670005      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
lambda-cyhalothrine (ISO)	91465-08-6 415-130-7415-130-7 607-252-00-6	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2.5 - < 10
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3 01-2119451151-53	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2.5 - < 10
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	>= 0.05 - < 0.1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.  
Les signes de paresthésie observés suite à un contact cutané

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

(démangeaisons, picotements, brûlures ou engourdissements) sont passagers et peuvent durer jusqu'à 24 heures.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.  
Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres données : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1      Date de révision: 09.01.2019      Numéro de la FDS: S168670005      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
lambda-cyhalothrine (ISO)	91465-08-6	TWA	0.04 mg/m <sup>3</sup> (Peau)	Syngenta
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	TWA	8 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	Fournisseur

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : 0.5 mm

Remarques : Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Porter selon besoins:

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

Vêtements étanches

- Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.  
Appareils de protection respiratoires adéquats:  
Respirateur avec un demi-masque  
La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.
- N'utiliser que les équipements de protection respiratoire avec le symbole CE et comprenant un numéro de test à quatre chiffres.
- Filtre de type : Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.
- Protection des jeunes travailleurs : L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : suspension
- Couleur : beige à crème
- Odeur : aromatique, faible
- pH : 4 - 8 (25 °C)  
Concentration: 1 % w/v
- 4 - 8 (25 °C)  
Concentration: 100.0 % w/v
- Point/intervalle d'ébullition** : 100 °C
- Point d'éclair : > 103 °C(1023.0 hPa)  
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
- Densité : 1.057 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)
- Solubilité(s)  
Solubilité dans d'autres solvants : Miscible  
Solvant: Eau
- Viscosité  
Viscosité, cinématique : 107 cSt (20 °C)

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

### 9.2 Autres informations

Tension superficielle : 37.0 mN/m, 20 °C

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 334 mg/kg  
DL50 (Rat, femelle): 404 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat, mâle et femelle): > 2.5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de



## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

toxicité aiguë par la peau

### **Composants:**

#### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 56 mg/kg

DL50 (Rat, mâle): 79 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 100 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 0.06 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): 696 mg/kg

DL50 (Rat, mâle): 632 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1,100 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Peut provisoirement provoquer des démangeaisons, picotements, brûlures ou engourdissements de la peau exposée (paresthésie).

### **Composants:**

#### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Peut provisoirement provoquer des démangeaisons, picotements, brûlures ou engourdissements de la peau exposée (paresthésie).

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat: Irritant pour la peau.

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Composants:**

**lambda-cyhalothrine (ISO):**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Type de Test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Composants:**

**lambda-cyhalothrine (ISO):**

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Composants:**

**lambda-cyhalothrine (ISO):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### Cancérogénicité

**Composants:**

**lambda-cyhalothrine (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

### Toxicité pour la reproduction

**Composants:**

**lambda-cyhalothrine (ISO):**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

### Toxicité par aspiration

#### Composants:

##### **solvant naphta aromatique lourd (pétrole):**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 0.012 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0.0026 mg/l Durée d'exposition: 48 h

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.,La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.,La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

#### Composants:

##### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 0.21 µg/l Durée d'exposition: 96 h
		CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.078 µg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0.36 µg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10,000

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0.031 µg/l  
Durée d'exposition: 300 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0.002 µg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

NOEC: 0.00022 µg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Americamysis bahia (crevette de Mysid)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10,000

### **solvant naphta aromatique lourd (pétrole):**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

## **12.2 Persistance et dégradabilité**

### **Composants:**

#### **lambda-cyhalothrine (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7 jr  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:**

**lambda-cyhalothrine (ISO):**

Bioaccumulation : Remarques: Il y a bioaccumulation dans le cas de la lambda-cyhalothrine.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:**

**lambda-cyhalothrine (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

Stabilité dans le sol : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 56 jr)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**Composants:**

**lambda-cyhalothrine (ISO):**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

**Composants:**

**lambda-cyhalothrine (ISO):**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

**solvant naphta aromatique lourd (pétrole):**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Récipients à rincer 3 fois.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADN	: UN 3082
ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082
IATA	: UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (LAMBDA-CYHALOTHRIN ET SUBSTITUTED BENZENOID HYDROCARBONS)
ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (LAMBDA-CYHALOTHRIN ET SUBSTITUTED BENZENOID HYDROCARBONS)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (LAMBDA-CYHALOTHRIN ET SUBSTITUTED BENZENOID HYDROCARBONS)

## KENDO GOLD XTRA

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
12.1	09.01.2019	S168670005	

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(LAMBDA-CYHALOTHRIN ET SUBSTITUTED BENZENOID HYDROCARBONS)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(LAMBDA-CYHALOTHRIN ET SUBSTITUTED BENZENOID HYDROCARBONS)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 9  
**ADR** : 9  
**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9  
**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964

Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
**IATA (Passager)**  
Instructions de : 964

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

conditionnement (avion de ligne)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

#### IATA (Passager)

Polluant marin : oui

#### IATA (Cargo)

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	Quantité 1 100 t	Quantité 2 200 t
----	------------------------------	---------------------	---------------------



## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).	2,500 t	25,000 t
----	--	---------	----------

### Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

### Protection des jeunes travailleurs:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	:	Mortel par inhalation.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

- Acute Tox. 4 H302
- Acute Tox. 4 H332

#### Procédure de classification:

- Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
- Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

## KENDO GOLD XTRA

Version 12.1	Date de révision: 09.01.2019	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Version 12.0	Date de révision: 18.04.2017	Numéro de la FDS: S168670005	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Skin Sens. 1	H317	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR